



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASSE GRABINSKI

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert –
Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie –
M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme UGHETTO Wendy – M. BERTRAND Philippe – Mme
GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.25 – Point N° 3) – M. DELAHAYE Guy – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN
Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – Mme SACCO Virginie.



M. GUILLAUME JULIEN A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 05 Avril 2023.
Délibération N° DM_20230405N040

OBJET : AUTORISATION DE DÉPOSER DES DOSSIERS D'URBANISME POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASSE GRABINSKI

Monsieur Guillaume JULIEN, adjoint délégué à l'urbanisme pour l'application du droit des sols, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration des dépenses énergétiques du gymnase Grabinski, des travaux de rénovation doivent être réalisés. Il s'agit entre autres du changement de menuiseries, de la mise en place d'une isolation par l'extérieur du bâtiment et de la pose de panneaux photovoltaïques.

Il indique que ces travaux sont soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer, en matière d'urbanisme, toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

Où CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations préalables éventuellement nécessaires à la concrétisation de ce projet.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 2.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> 
--	--